



# MISE EN CONCURRENCE

# LOI LOM – COMITÉ D'ENTREPRISE SPÉCIFIQUE

## UNSA GROUPE RATP DÉGAGE RIRI, FIFI ET LOULOU

UNSA GROUPE RATP SANS SURPRISE  
CONDAMNE TOUS LES PROPOS DE REJET OU RACISTES.  
NOS VALEURS ÉPOUSENT CELLES DE LA DIVERSITÉ ET DU  
RESPECT DE TOUTES LES CULTURES SANS EXCEPTION.

**RIRI, FIFI ET LOULOU  
NE PEUVENT PAS ÊTRE DE L'UNSA A LA RATP  
TANT QU'ILS NE RESPECTENT PAS CETTE  
DIVERSITÉ MILITANTE !**

AFFIRMER PAR EXEMPLE QUE LE SECTEUR BUS OU LE  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNSA GROUPE RATP NE RESSEMBLE  
PAS AUX FRANÇAIS D'ORIGINE EST NUL, INSUPPORTABLE, ET CELA  
DONNE ENVIE DE VOMIR.

CE GENRE D'INDIVIDUS, MÊME VIRÉS, CONTINUENT A VOULOIR  
RESTER UNSA A LA RATP, JUSQU'A JOUER LA CONFUSION SUR  
L'IDENTITÉ GROUPE RATP, EN PARFAIT PUTSCHISTES DE BAC A  
SABLE, SANS IDÉES, MAIS EN SUCEURS DE ROUES.

**DEHORS, BANDE DE VENDUS AU TAULIER !**

### FOCUS SUR BUS RDS

La mise en concurrence du secteur BUS est un sujet d'inquiétudes pour chacun avec raison.

Il se pose la question des prestations du Comité d'entreprise à garder dans le futur pour les agents concernés.

La loi permet dans ce cas de figure, la création d'un Comité d'entreprise spécifique et c'est ce que le CSE2 RDS a décidé de mettre en place pour les agents de BUS.

Le Comité d'entreprise RDS est créé et le recensement des agents est ouvert pour qu'ils puissent bénéficier des futures prestations.

FORMIDABLE !

[www.unsa-grouperatp.fr](http://www.unsa-grouperatp.fr)

